

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2012

L'an deux mil douze, le jeudi vingt neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur François FAVRY, Maire.

Etaient présents : M François FAVRY, Mmes Monique JAMIN, Anita LEPAGE, MM Jean-Paul LERAY, Philippe LEROY, Mme Martine NAUDÉ, MM Vincent ALLARD, Lionel TRIVIERE, Mmes Lydia LEBASTARD, MM Richard HENNET, Gérard POISSON

Absents excusés : Mme Tiphaine TREMORIN, Mlle Fanny MARCHAND, M Nicolas BODINEAU

Procurations : Tiphaine TREMORIN donne pouvoir à Martine NAUDÉ
Nicolas BODINEAU « Monique JAMIN

✍ Monique JAMIN a été désignée secrétaire de séance.

FINANCES

1 - Comptes administratifs 2011

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2011 :

Commune	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
opérations de l'exercice	816 983,11	1 061 522,35	309 890,20	217 958,70	1 126 873,31	1 279 481,05
résultat (n-1) reporté			251 578,15		251 578,15	
affectation résultat (n-1)				175 778,36		175 778,36
total	816 983,11	1 061 522,35	561 468,35	393 737,06	1 378 451,46	1 455 259,41
résultat cumulé		244 539,24	167 731,29			76 807,95
restes à réaliser			57 932,00		57 932,00	

Assainissement	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
opérations de l'exercice	43 836,05	44 665,79	32 053,84	31 011,10	75 889,89	75 676,89
Résultat (n-1) reporté		9 932,55		176 315,70		186 248,25
affectation résultat (n-1)						
total	43 836,05	54 598,34	32 053,84	207 326,80	75 889,89	261 925,14
Résultat cumulé		10 762,29		175 272,96		186 035,25
restes à réaliser			233 303,00	84 084,00	233 303,00	84 084,00

Lotissement Pré Aillet	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat (n-1) reporté	3 614,42				3 614,42	
affectation résultat (n-1)						
total	3 614,42	0,00	0,00	0,00	3 614,42	0,00
Résultat cumulé						
restes à réaliser						

Il est constaté pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il est reconnu la sincérité des restes à réaliser.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal (*Monsieur le Maire s'étant retiré et ne participant pas au vote*) adoptent les Comptes Administratifs tels que présentés.

Délibérations n°26-27-28-2012 votées à l'unanimité

2 - Approbation des comptes de gestion 2011

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2011 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont justifiées :

- statuant sur l'exercice des opérations du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 y compris celles de la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion de l'exercice 2011, relatifs aux budgets Commune, Assainissement, Lotissement du Pré Aillet, n'appellent ni observation ni remarque de sa part.

Délibération n°29 votée à l'unanimité

3 - Affectation des résultats

	Commune	Assainissement	Le Pré Aillet
recettes de fonctionnement 2011	1 061 522,35	44 665,79	0
- dépenses de fonctionnement 2011	816 983,11	43 836,05	0
résultat 2010 reporté	244 539,24	829,74	0
résultat cumulé à affecter		9 932,55	- 3 614,42
<u>proposition d'affectation sur le BP 2012 :</u>	244 539,24	10 762,29	3 614,42
* article 1068 (dotation en réserve)			
* article 002 (déficit de fonctionnement reporté)	244 539,24		
* article 002 (excédent de fonctionnement reporté)			3 614,42
		10 762,29	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder aux affectations de résultats telles que présentées ci-dessus.

Délibération n°30-2012 votée à l'unanimité

4 - Taux d'imposition

Après avis favorable de la Commission Finances, et après en avoir débattu lors de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (séance du Conseil Municipal du 2 mars 2012), Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les propositions d'augmentation des taux des trois taxes et commente le tableau d'approche des produits de 2012.

Trois hypothèses de majoration y apparaissent :

	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Produit attendu (bases prévisionnelles 2012)	Incidence pour les recettes de la commune
Taux identiques à ceux de 2011				395 008 €	
Hypothèse 1	+ 0,31%	+0,775%	+ 0,31%	396 889 €	+ 17 300 €
Hypothèse 2	+ 0,62%	+1,55%	+ 0,62%	398 865 €	+ 19 275 €
Hypothèse 3	+ 0,93%	+ 2,325%	+ 0,93%	400 746 €	+ 21 156 €

Le Conseil Municipal

- **Décide de maintenir les taux identiques à ceux de 2011 soit :**

- Taxe d'habitation : **23,60 %**
- Taxe foncier bâti : **25,85 %**
- Taxe foncier non bâti : **49,97 %**

Délibération n°31-2012 votée à l'unanimité

5 - Budgets Primitifs 2012

Monsieur le Maire présente les Budgets Primitifs 2012 - Commune, Assainissement, Lotissement Le Pré Aillet qui s'équilibrent comme suit :

	Commune	Assainissement	Le Pré Aillet
3 Fonctionnement			
Dépenses	1 080 062	56 839	5 615
Recettes	1 080 062	56 839	5 615
4 Investissement			
Dépenses	1 478 719	295 045	5 615
Recettes	1 478 719	295 045	5 615

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les Budgets Primitifs 2012 tels que présentés.
Délibération n°32-2012 votée à l'unanimité

6 - Participations assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de tarification applicable à partir du 1^{er} mai 2012 pour les frais de raccordement au réseau assainissement collectif.

Après délibération, le Conseil Municipal fixe les tarifs ainsi :

- Participation pour Frais de Branchement (PFB)
Facturation sur prix réel des travaux avec un forfait minimum de 730 € HT

- Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) 2 750 € HT
Délibération n°33-2012 votée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES**Agenda**

Vendredi 6 avril - 20h00	<i>Conseil municipal</i>
--------------------------	--------------------------

⌚ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30. Suivent les signatures des membres présents à la séance

Affiché le 6 avril 2012